

RECYCLE MY CAR

Qu'est-ce que c'est ?

Création d'une page "**Recycle My Car**" sur le site web de toutes les marques **automobiles** (les importateurs et, si possible, aussi les concessionnaires), avec les informations locales (belges) sur le recyclage des véhicules et des batteries des véhicules électrifiés.

Comment ?

Veillez tous nommer la page "Recycle My Car" et l'indiquer également dans l'url avec des traits d'union (.../recycle-my-car).

Merci d'intégrer de préférence la page sous une rubrique "service". P.e :

- citroën.be/fr/service/recycle-my-car
- volkswagen.be/proprietaires-et-services/recycle-my-car

Ainsi, à terme, les pages "Recycle My Car" apparaîtront plus haut dans des résultats des moteurs de recherche.

Febelauto elle-même créera également une page dédiée avec la même désignation "Recycle My Car" et des liens vers les sites web des marques automobiles collaboratrices. Nous avons également acheté les noms de domaine (www.recycle-my-car.be et variantes). Nous pouvons développer ce domaine à l'avenir si le concept fait son chemin. En attendant, nous fournirons les redirections nécessaires vers <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car>

L'objectif de ce projet ?

- Informer les consommateurs sur ce qu'ils doivent faire de leur véhicule hors d'usage et où l'emmener. Les analyses (Google Trends, Ubersuggest, Keywordtool) sur les termes de recherche utilisés relatifs au recyclage des voitures montrent que les consommateurs ont besoin de ces informations.
- Les consommateurs recherchent par réflexe ce contenu sur les sites des marques (importateurs/concessionnaires), en raison de l'historique des primes de recyclage et de reprise.
- La Belgique est l'un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine du recyclage des véhicules - nous recyclons jusqu'à 98 % du poids d'un véhicule – et nous pouvons en être fiers. Le recyclage des voitures est donc un excellent sujet durable pour améliorer l'image du secteur.

- Le contenu local que nous proposons est un complément aux projets internationaux de recyclage et les initiatives durables de votre marque, déjà évoquée sur votre site web. N'hésitez pas à fournir les liens nécessaires entre le contenu local et international.

Un petit effort

- Ci-dessous **une proposition de texte**, que vous pouvez copier intégralement ou adapter aux 'guidelines' de votre marque. A l'endroit où il est écrit (**marque**), vous pouvez mentionner le nom de votre propre marque.
- Si vous choisissez de ne pas reprendre certaines informations relatives aux 5 points ci-dessous, pourrions-nous vous demander de mentionner le point en tant que tel et de faire un lien vers la page Febelauto, où ces informations seront également fournies ? Vous trouverez les URL des sujets pertinents ci-dessous. L'avantage est que nous pouvons maintenir à jour les informations sur ces pages.
- Le texte a été rédigé en tenant compte des termes de recherche les plus couramment utilisés (SEO) en rapport avec le recyclage de voitures. Veuillez conserver la terminologie utilisée dans la mesure du possible.
- Nous vous fournirons également **du matériel photographique** que vous serez libre d'utiliser pour illustrer le texte ci-dessous. Nous travaillons également sur de courtes **vidéos** expliquant les différentes étapes du recyclage pour remplacer le texte du point 5. Ces vidéos vous seront fournies ultérieurement.

RECYCLE MY CAR NOUS RECYCLONS VOTRE (**MARQUE**) EN FIN DE VIE DE MANIÈRE DURABLE

Votre (**marque**) a été fabriquée pour rouler longtemps, mais il arrive un jour où l'utilisation de votre voiture n'est plus justifiée. Que se passera-t-il alors ?

Une (**marque**) est composée de plus d'une tonne de matériaux divers et est donc un produit complexe à recycler. Néanmoins, en Belgique, nous parvenons à **recycler 98 % du poids d'un véhicule en fin de vie** (chiffres [Febelauto](#)).

La plupart des matériaux peuvent être traités de manière sûre et durable. D'une part après le démontage pour récupérer les pièces de seconde main encore utilisables et d'autre part après le traitement pour récupérer les matières premières précieuses.

Cependant, une petite partie d'une voiture destinée à casse est nocive pour l'environnement. Il est donc important que ces véhicules soient collectés par les

sociétés compétentes et que les substances dangereuses soient éliminées de manière professionnelle. C'est pourquoi l'Europe et les autorités régionales belges ont strictement réglementé la reprise et le traitement des véhicules hors d'usage.

Depuis plus de **25 ans**, (**marque**) collabore avec **Febelauto**, l'organisme de gestion officiel belge chargé de la collecte, du traitement et du recyclage durables des véhicules hors d'usage. Pour ce faire, Febelauto s'appuie sur un réseau de centres agréés par les autorités régionales. Seuls les centres agréés peuvent traiter les véhicules hors d'usage et sont habilités à délivrer un certificat de destruction, permettant à Febelauto de désimmatriculer le véhicule auprès de la [Direction pour l'Immatriculation des Véhicules \(DIV\)](#) de la Service Public Fédéral Mobilité et Transports.

Ainsi (**marque**), sous l'œil vigilant de Febelauto, garantit que tous ses véhicules hors d'usage sont recyclés dans les conditions les plus durables. L'époque des cimetières de voitures est en effet révolue !

1. Quand une voiture est considérée comme un véhicule hors d'usage ?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car#quand-20une-20voiture-20est-20consid-c3-a9r-c3-a9e-20comme-20un-20v-c3-a9hicle-20-22hors-20d-27usage-22-20-3-f>
2. Quand dois-je rentrer un véhicule hors d'usage?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car#quand-20dois-je-20rentrer-20un-20v-c3-a9hicle-20hors-20d-e2-80-99usage-20-3-f>
3. Que faire d'un véhicule hors d'usage?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car#que-20faire-20d-27un-20v-c3-a9hicle-20hors-20d-e2-80-99usage-20-3-f>
4. Combien coûte le recyclage d'un véhicule hors d'usage?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car#combien-20co-c3-b-bte-20le-20recyclage-20d-27un-20v-c3-a9hicle-20hors-20d-e2-80-99usage-20-3-f>
5. Quelles sont les catégories de véhicules soumis à cette réglementation ?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/ce-que-nous-faisons/recycle-my-car#quelles-20sont-20les-20cat-c3-a9gories-20de-20v-c3-a9hicles-20soumis-20-c3-a0-20cette-20r-c3-a9glementation-20-3-f>
6. Le recyclage des véhicules, comment ça marche ?
Lien : <https://www.febelauto.be/fr/rentrer-un-vehicule/quel-processus-de-recyclage-les-vehicules-hors-dusage-suivent-ils>

(Merci de prévoir un lien vers les paragraphes suivants sur votre propre site web OU vers le contenu de la page RecycleMyCar sur le site web de Febelauto.)

2. Quand une voiture est considérée comme un véhicule "hors d'usage" ?

Les véhicules hors d'usage sont toutes les voitures destinées au transport de personnes (jusqu'à 8 sièges passagers) ou destinées au transport de marchandises (d'une masse totale maximale de 3,5 tonnes) que le détenteur met au rebut ou est tenu de mettre au rebut pour les raisons suivantes :

- La voiture a été gravement endommagée : la cage de sécurité de la voiture est déformée, la voiture est fragmentée en morceaux, la voiture a été détruite par le feu ou la voiture a été submergée jusqu'au niveau ou au-dessus des sièges,
- Les dommages graves ont été évalués par un expert en automobile comme une "perte totale technique",
- Les documents de bord du véhicule ne sont plus en règle après la période de régularisation légale (voir "[Quand dois-je rentrer un véhicule hors d'usage](#)"),
- La voiture n'est plus utilisée comme un véhicule (pour le démontage de pièces, par exemple).

(*) Voir également : « Quelles sont les catégories de véhicules soumis à cette réglementation ? ».

3. Quand dois-je rentrer un véhicule hors d'usage ?

Chaque véhicule hors d'usage doit être remis à un point de collecte ou un centre agréé par le dernier détenteur dans des délais clairement définis.

- **Dans le mois** suivant la déclaration "perte total technique" du véhicule par un expert automobile.
- **Dans les deux mois** si le certificat d'immatriculation et le dernier certificat valide de contrôle technique ne peuvent être présentés
- **Dans un délai de deux ans** à compter de la date d'expiration du certificat de contrôle technique,
- **Dans les six ans** suivant la première mise en service d'un véhicule qui n'a pas encore passer le contrôle technique,

Les véhicules ancêtres (oldtimers), les véhicules de collection et d'exposition ne sont pas considérés comme des véhicules hors d'usage, à condition qu'ils répondent à des exigences légales spécifiques. Il en va de même pour les véhicules confisqués, les véhicules de rallycross et les véhicules didactiques. Vous ne pouvez donc pas

entreposer tout autre véhicule hors d'usage vous-même, sauf si vous disposez d'un permis à cet effet.

Mais quel que soit votre scénario, ([marque](#)) fait confiance à Febelauto et au réseau professionnel de points de collecte et de centres agréés à travers le pays pour vous aider et aider au mieux notre planète.

Si vous souhaitez signaler une épave inquiétante dans votre quartier, contactez la police locale ou le service de l'environnement de votre municipalité. Elle déterminera à qui appartient le véhicule et prendra les mesures nécessaires pour le faire enlever.

Attention !

Le non-respect des délais susmentionnés est considéré comme un **délit en matière d'environnement** et entraînera l'établissement d'un **procès-verbal**.

3. Que faire d'un véhicule hors d'usage ?

Le moment est-il venu de dire adieu à votre vieille voiture ? Les scénarios suivants sont possibles au sein de notre réseau de points de collecte et de centres agréés :

1. Votre voiture a été déclarée « **perte totale économique** » par un expert automobile. Votre véhicule peut encore **être vendu pour être réparée**. Lorsque vous achetez une nouvelle voiture, le vendeur accepte votre ancienne voiture au point de collecte désigné. Le point de collecte s'assure qu'elle aboutit dans un centre agréé pour le traitement des **véhicules hors d'usage**.
> [Vers la liste des points de vente \(marque\)](#)
> [Vers notre formulaire de contact pour la reprise](#)
2. Votre voiture a été déclarée "**perte technique totale**" et sa réparation n'est plus envisageable. La voiture doit être traitée par un centre agréé et ne peut plus être vendue sur le marché de l'occasion. Le véhicule contient encore de nombreuses pièces intactes qui peuvent être démontées pour être vendues sur le marché de l'occasion. Adressez-vous à un centre agréé. Il se fera un plaisir de donner **une seconde vie aux pièces** de votre véhicule.
> [Vers la liste des centres agréés pour la vente de pièces détachées automobiles d'occasion*](#)
3. **Votre voiture est en très mauvais état** à la suite d'un accident grave, d'un incendie, d'une inondation, d'une négligence ou autre dommage grave. Le véhicule doit être traité par un centre agréé. Ce dernier peut également venir chercher le véhicule à votre demande (pour l'indemnisation, voir "[Combien coûte le recyclage d'un véhicule](#)"). Un centre agréé veillera à ce que votre véhicule soit

dépollué de manière professionnelle et traité de manière durable afin que les **matières premières précieuses puissent être récupérées** pour être réutilisées dans la chaîne de production. La boucle est ainsi bouclée et rien n'est perdu.

[> Liste des centres agréés*](#)

(*) (Marque) peut recommander les centres agréés suivants : XXXX

4. Combien coûte le recyclage d'un véhicule hors d'usage ?

Lors de l'achat d'une voiture neuve dans un point de vente (marque), vous payez automatiquement une [contribution environnementale pour](#) garantir le recyclage durable futur de votre véhicule par Febelauto. Un point de collecte ou un centre agréé doit donc **accepter gratuitement*** votre véhicule hors d'usage.

Dans certains cas, vous pouvez même obtenir une compensation pour votre véhicule.

- Votre [point de vente \(marque\)](#) peut vous proposer une prime de recyclage ou de reprise de votre véhicule lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.
- Un [centre agréé](#) peut vous offrir une compensation en fonction du prix du marché du poids du métal et/ou en fonction de la valeur de marché des pièces réutilisables.
 - Vous résidez dans une zone LEZ (Zones à faibles émissions) ? Dans ce cas, vérifiez auprès de votre commune si vous pouvez bénéficier d'une "prime à la casse".

(*) Attention ! Les points de collecte acceptent votre voiture et sont prêts à vous donner une compensation si la voiture est complète, si elle ne contient pas d'autres déchets que ceux propres au véhicule, si elle comporte un maximum de 8 sièges passagers ou s'il s'agit d'un véhicule utilitaire léger d'un poids maximal de 3,5 tonnes. (voir également « [Quelles sont les catégories de véhicules soumis à cette réglementation?](#) »). Si votre véhicule ne remplit pas ces conditions ou si vous demandez des services supplémentaires tels que l'enlèvement, le point de collecte peut facturer des frais supplémentaires. Ce montant est proportionnel aux services livrés et aux coûts du ou des défaut(s).

5. Quelles sont les catégories de véhicules soumis à cette réglementation ?

- Véhicules destinés au transport de personnes (M1) :
Les véhicules à moteur destinés au transport de personnes, possédant au moins 4 roues et offrant au maximum 8 places passagers. Font également partie de cette catégorie les véhicules à 3 roues affichant un poids maximal supérieur à 1 tonne.

- Véhicules destinés au transport de marchandises (N1) :
Les véhicules à moteur destinés au transport de marchandises, possédant au moins 4 roues et affichant un poids maximal de 3,5 tonnes. Font également partie de cette catégorie les véhicules à 3 roues affichant un poids maximal supérieur à 1 tonne.
- Véhicules à moteur à trois roues :
Tous les véhicules à moteur possédant 3 roues, destinés à circuler sur les routes et affichant une vitesse maximale de plus de 45 km/h. Les tricycles ne font pas partie de cette catégorie.

6. Le recyclage des véhicules, comment ça marche ?

Les épaves passent par plusieurs étapes dans nos centres de recyclage agréés. Seul ce processus peut garantir un traitement sûr et respectueux de l'environnement. Comment cela fonctionne-t-il ?

(Plusieurs courtes vidéos remplaceront ultérieurement le texte concernant les différentes étapes du recyclage).

ÉTAPE 1 : Demande d'enlèvement et désimmatriculation

Le dernier propriétaire rend son véhicule hors d'usage dans un point de vente (marque) ou le fait enlever par un centre de recyclage agréé. Après avoir vérifié l'état du véhicule, le point de vente vous donne une "preuve de délivrance" ou, dans le cas d'un centre de recyclage agréé, un "certificat de destruction". Febelauto a besoin de ce dernier document pour garantir le recyclage durable du véhicule et pour assurer la désimmatriculation auprès de la DIV (afin que vous, le propriétaire, soyez définitivement déchargé de toute responsabilité).

ÉTAPE 2 : Dépollution

Bien qu'un véhicule en fin de vie contienne plein de matières premières recyclables, il commence son parcours de recyclage en tant que déchet dangereux. C'est pourquoi la première étape du processus de recyclage est la dépollution, c'est-à-dire l'élimination minutieuse de tous les fluides et pièces nocifs.

Par exemple, le carburant, le liquide lave-glace, l'huile de moteur, le gaz de climatisation ou les batteries de démarrage au plomb. Ces liquides et pièces dangereux sont stockés dans des conteneurs spéciaux, jusqu'à ce qu'ils soient collectés et recyclés par des opérateurs de recyclage agréés.

À ce stade, toutes les batteries et tous les pneus sont également démontés. Dans le cas d'un véhicule à traction électrique, la batterie haute tension est démontée et emportée pour être déchargée et traitée. Les modules des batteries encore utilisables

(63 % en moyenne) reçoivent une seconde vie, soit par le biais de la refabrication (remanufacturing), soit dans des applications de seconde vie telles que les systèmes de stockage d'énergie stationnaires. Les 37 % de modules défectueux restants sont recyclés pour récupérer les précieuses matières premières.

ÉTAPE 3 : Démantèlement en vue d'une réutilisation

Dans cette étape, les pièces mécaniques ou de carrosserie et les composants électriques ou électroniques sont démontés en vue de leur réutilisation - ce qui représente en moyenne 23 % du poids du véhicule. Ces pièces sont minutieusement contrôlées et réintroduites sur le marché en tant que pièces automobiles d'occasion. Ces pièces de seconde main permettent non seulement d'économiser des matières premières précieuses, mais aussi de réduire considérablement les émissions de CO₂ (80 % en moyenne).

ÉTAPE 4 : Compactage

Le démantèlement est suivi par la destruction physique du véhicule, qui garantit qu'il ne pourra plus jamais être utilisé dans la circulation. La plupart des voitures sont d'abord compactées dans une presse hydraulique en forme de cube ou de crêpe. L'objectif est de rendre l'épave aussi compacte que possible, afin de faciliter son transport vers un broyeur, car ce cube ou cette crêpe ne sont certainement pas la fin de notre histoire de recyclage.

ÉTAPE 5 : Broyage et tri

Les épaves ou les véhicules compactés sont ensuite envoyés dans un centre de broyage, qui les réduit en morceaux de quelques centimètres carrés et ce en quelques secondes de temps. Ces restes sont à nouveau broyés et triés en plusieurs étapes à l'aide de pas moins de 40 processus automatisés (aimants, courants de Foucault, flottation, intelligence artificielle, etc.) qui utilisent les propriétés physiques des matériaux pour les séparer. Grâce à ces technologies dites de post-broyage, de nombreux matériaux peuvent être récupérés.

ÉTAPE 6 : La boucle est bouclée

Après le tri, les différentes fractions de matériaux (acier, aluminium, cuivre, zinc, plastiques, fibres, verre et bien d'autres) sont transportées vers diverses usines de recyclage, qui les traitent et les réintègrent ensuite dans la chaîne de production des industries les plus diverses. Une partie (4,2 %) est également utilisée comme combustible alternatif pour la récupération d'énergie et de chaleur (cimenteries, chaufferies urbaines, centrales électriques, etc.)

Le processus de recyclage entier permet de réutiliser, de recycler et de récupérer jusqu'à 98 % du poids d'un véhicule. Optez donc pour le recyclage durable de votre

(marque) en fin de vie et rend votre véhicule à un point de vente ou un centre de recyclage agréé.

[Recycle My Car](#) est une initiative de [Febelauto](#) et les importateurs belges de voitures.